

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Quatre-vingt-sixième session

Genève, 5-8 mai 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**SOIXANTE-ET-ONZIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS
INTÉRIEURS**

Liste provisoire des décisions prises

Nota du secrétariat

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité des transports intérieurs

Soixante et onzième session

Genève, 24-26 février 2009

LISTE PROVISOIRE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SOIXANTE ET ONZIEME SESSION

Lors de sa soixante et onzième session, le Comité des transports intérieurs :

1. **A adopté** l'ordre du jour provisoire ;
2. **A décidé** de tenir compte des résultats des réunions du Bureau qui se sont tenues en 2008 dans le cadre de discussions sur les points de l'ordre du jour relevant de ces décisions du Bureau ;
3. **A confirmé son soutien** aux documents informels No. 2 et 17 devant être utilisés dans le rapport au Comité exécutif et **demandé** au président de présenter un rapport au Comité exécutif lors de sa réunion du 27 février 2009 ;
4. **A demandé** aux organes subsidiaires d'examiner et d'améliorer les mécanismes de contrôle de la mise en œuvre de leurs instruments juridiques respectifs en 2009 et au secrétariat de préparer un rapport qui sera examiné lors de sa prochaine session ;
5. **A confirmé son soutien** à l'étude sur l'égalité hommes-femmes dans le domaine des transports et **a demandé** au secrétariat de faire distribuer les documents connexes à tous les organes subsidiaires du Comité afin qu'ils les examinent ;

6. **A demandé** aux Etats membres du TEM de proposer des candidats pour le poste de spécialiste de la gestion des projets au sein du bureau TEM de Varsovie ;
7. **A encouragé** les Etats membres à faire des dons au fond d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) ;
8. **A apporté son soutien** au programme de travail du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), en particulier au projet de table ronde sur le réchauffement climatique et les transports, de même qu'à l'accélération du développement des cycles d'essai et l'accord sur une méthodologie commune de mesure des émissions de véhicules, dont le CO₂, et le développement de normes de qualité pour les carburants, **pour de meilleurs résultats sur le plan de la technique et de l'environnement** ;
9. **A demandé** aux autres organes subsidiaires du Comité d'intégrer aussi à leur travail de la façon qu'ils estiment la plus pertinente la question du réchauffement climatique et des transports, et au secrétariat d'assurer la coordination et l'appui nécessaires aux activités portant sur ce thème, ainsi que sur les normes de qualité pour les carburants, **en attribuant notamment un nouveau poste de professionnel au secrétariat du WP.29** ;
10. **A confirmé** son soutien aux résultats de la conférence sur l'impact de la globalisation sur les transports, la logistique et le commerce et **a convenu** d'inclure un bref rapport sur les discussions et un compte rendu des conclusions dans le rapport final de sa soixante et onzième session, sous forme d'annexe, et d'utiliser les conclusions de la conférence comme contribution de la CEE-ONU à la réunion de 2009 du Forum international des transports qui se tiendra à Leipzig en mai prochain.
11. **A exprimé sa reconnaissance** au gouvernement de Russie pour sa généreuse contribution extrabudgétaire destinée à soutenir la mise en œuvre partielle de la phase II de l'EATL et le projet pilote de notification électronique préalable des transports TIR à destination de la Russie ;

12. **A approuvé** l'extension d'une année supplémentaire du mandat du groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays ;
13. **A approuvé** le rapport sur les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructure ;
14. **A souligné la nécessité de prendre les mesures nécessaires** pour la mise en œuvre dans les délais prévus du tachygraphe numérique au sein des Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de l'Union européenne, et **a encouragé** les Etats membres à faire des contributions volontaires au fond d'affectation spéciale de l'AETR ;
15. **A donné son accord** pour que le Groupe spécial d'experts pour la mise en œuvre du tachygraphe numérique au sein des Parties qui ne sont pas membres de l'Union européenne se réunisse aussi souvent que nécessaire pour mener à bien son objectif et **a demandé** au secrétariat de l'assister dans l'organisation de ses réunions, notamment par la mise à disposition de services d'interprétation ;
16. **A demandé** au secrétariat d'obtenir l'avis du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies sur la manière appropriée de reporter, si besoin est et autrement que par un amendement officiel à l'AETR, le délai de mise en œuvre dans certains pays, et de rendre compte du résultat à la prochaine session du SC.1 ;
17. **A noté** les préoccupations exprimées par certains délégués des Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de l'Union européenne au sujet des difficultés de la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les délais prévus et **a demandé** au SC.1. de se pencher sur cette question dans le cadre du mandat qui lui a été donné ;
18. **A prié instamment** les gouvernements membres à observer et à mettre en œuvre efficacement les dispositions relatives au transit des instruments juridiques en matière de transport routier international auxquels ils sont Parties contractantes, et **a demandé** au secrétariat de contrôler de manière approfondie les progrès relatifs à la

question du transit, de même que d'examiner les moyens de favoriser davantage le transport international, et en d'en informer le SC.1 et CTI en conséquence ;

19. A confirmé son soutien au rapport du Président du Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs, **a concédé** que le Groupe devrait être réactivé annuellement au titre de groupe informel afin de traiter de questions préalablement abordées par les organes subsidiaires du Comité et fournir un forum propice à l'échange des meilleures pratiques, et **a décidé** d'inclure le point relatif à la sûreté des transports intérieurs dans l'ordre du jour de sa prochaine session ;

20. A décidé de prolonger le mandat du Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR sur l'année 2009 et **a engagé vivement** toutes les Parties contractantes à la Convention TIR à participer activement aux activités du Groupe ;

21. A demandé aux gouvernements des pays qui sont Parties contractantes à la Convention internationale de 1952 destinée à faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée de confirmer s'ils seraient disposés à considérer favorablement des projets d'amendement à la Convention conformément aux propositions de l'OSJD et l'OTIF dès lors que davantage de pays auront adhéré à celle-ci ;

22. A prié instamment les Parties contractantes à la Convention sur l'harmonisation d'appliquer efficacement les provisions de son Annexe 8 concernant l'octroi de visas aux conducteurs professionnels impliqués dans le transport international ;

23. A approuvé la proposition du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) de mise en œuvre d'un projet financé par des sources extérieures, visant à élaborer une méthodologie afin d'évaluer les difficultés de gestion de la chaîne logistique dans le secteur des transports et leur incidence sur la capacité concurrentielle globale des pays ;

24. A entériné la démarche adoptée par le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) pour mener à bien ses nouvelles activités dans le domaine de la logistique. Celles-ci ont pour but d'analyser les incidences de la logistique et des chaînes d'approvisionnement mondiales sur les transports terrestres et le choix du mode de transport, ainsi que de déterminer les responsabilités des pouvoirs publics et les moyens dont ils disposent pour influencer sur les changements, en particulier dans le domaine du transport intermodal ;

25. A demandé à ses organes subsidiaires d'examiner la question des transports et de la facilitation du commerce sous l'angle des chaînes d'approvisionnement mondial dans le but d'explorer de possibles synergies, notamment dans de nouveaux domaines comme celui de la coopération multimodale et intersectorielle, les titres de transports électroniques et les applications relatives aux systèmes de transport intelligent (ITS), et de trouver les moyens pour mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes destinées à faciliter le franchissement des frontières, et soumettre ces propositions au Bureau et au Comité lors de sa prochaine session ;

26. A approuvé les projets de résolution sur le recensement 2010 de la circulation sur les routes et les lignes ferroviaires E et les recommandations aux gouvernements relatives à ce recensement, élaborés par les Groupe spéciaux d'experts respectifs du WP.6, **et a demandé aux Etats membres qui n'ont pas participé au recensement 2005 de la circulation sur les routes et les lignes ferroviaires de prendre part au recensement 2010 ;**

27. A confirmé son soutien aux amendements aux mandats et Règlement intérieur du Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et **a exhorté** les 18 pays signataires (à mentionner expressément) de l'Accord de 1997 sur le contrôle périodique des véhicules enregistrés à accélérer leur procédure de ratification au niveau national ;

28. A demandé aux délégués et au secrétariat d'informer leurs homologues dans le domaine de l'énergie du besoin crucial de produire, très rapidement, de l'électricité durable afin de donner aux Gouvernements la possibilité de remplacer les systèmes de

propulsion des véhicules utilisant des combustibles fossiles par des systèmes fonctionnant grâce à l'énergie durable, comme l'électricité et l'hydrogène.

29. A demandé au Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) de donner la priorité à la recherche d'une solution qui tienne compte des propositions du WP.29, afin de maintenir la concordance et la cohérence entre la Convention sur la circulation routière (1968) et les Règlements élaborés par le WP.29 ;

30. A prié instamment les autres Parties contractantes à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Protocole portant modification des articles 1a), 14 1) et 14 3) b) de l'ADR afin de permettre l'entrée en vigueur du Protocole ;

31. A noté la proposition du Président du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de supprimer le mot "européen" du titre de l'ADR afin de faciliter l'adhésion de pays non européens, et **a prié** le secrétariat d'étudier comment ce changement pourrait être juridiquement effectué de la manière la plus simple et la plus rapide, par exemple par le biais d'une procédure avec acceptation tacite ;

32. A approuvé le Règlement intérieur établi par la Réunion commune sur le RID, l'ADR et l'ADN ;

33. A prié instamment les gouvernements des Parties contractantes à l'ADN d'assurer qu'ils soient représentés aux sessions du Comité d'administration de l'ADN afin que le quorum requis pour la prise de décision soit atteint à toute session ;

34. A approuvé la décision prise par le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) d'organiser un atelier sur l'accessibilité des chemins de fer classiques aux passagers et de constituer une équipe spéciale informelle chargée d'étudier les questions de sûreté des transports ferroviaires et **a demandé** aux gouvernements intéressés de communiquer au secrétariat dans un délai de deux semaines le nom des personnes qui les représenteront au sein de cette équipe spéciale ;

35. A **noté** avec intérêt l'information de la Fédération de Russie concernant la préparation de la première conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière qui se tiendra à Moscou en novembre 2009 et **a demandé** à tous les Etats de la région de la CEE-ONU d'y participer activement.

36. A **adopté** dans leur ensemble les rapports et activités connexes de ses organes subsidiaires et **a prié** le secrétariat d'incorporer les références correspondantes dans le rapport complet du CTI en tenant compte des annotations respectives.

37. A **adopté** le calendrier des réunions pour 2009, ainsi que ses amendements.

38. A **décidé** de confier à son Bureau la responsabilité de mandater le secrétariat pour la préparation des documents officiels nécessaires pour les sessions annuelles du Comité ;

39. A **adopté** la liste des principales décisions prises à sa soixante et onzième session.
